



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 octobre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le sept octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 8b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sandy LACROIX, M. Yvon DELCHET par M. Patrick BROQUERIE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, M. Clément VERGNE par M. Serge HULPUSCH, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Yvette FOURNIER, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL à partir de 19h45

Etaient absents : Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Madame Sandy LACROIX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Fixation des tarifs pour le stationnement dans les parkings pour l'année 2026

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget parkings,
- Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour l'année 2026 des abonnements dans les parkings de la Ville afin de permettre le paramétrage sur les différents programmes dans les meilleurs délais (application PayByPhone, site internet et logiciel), ainsi que le montant appliqué pour un stationnement horaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Fixe les tarifs pour le stationnement payant dans les parkings de la Ville de Tulle pour l'année 2026 conformément au tableau ci-annexé.

2 - Ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2026.

3 - Les recettes en résultant seront inscrites au budget parkings.

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



La secrétaire de Séance

Sandy LACROIX

Transmis au Contrôle de Légalité le : 08 OCT. 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 08 OCT. 2025

DBB - 07/10/2025

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX

- REGIE AUTONOME SPIC PARKINGS -

A compter du 1er Janvier 2026

SERVICE SPIC PARKINGS		Tarifs 2026	
Parking en ouvrage :			
Parking St Pierre et Péri			
Base horaire		1 € la première heure puis 0,30€/ 15 minutes	
Abonnements *			
(délivrés par mois calendaire et année civile et proratisés en fonction de la date de souscription)			
Vente de la carte à la souscription (ou réédition suite à perte)		7,00 €	7,00 €
JOUR - (7j/7 - 5h30 à 23h)	Mois	24,50 €	28,00 €
	Semestre	134,00 €	155,00 €
	Année	245,00 €	281,00 €
PERMANENT - (7j/7 - 24h/24)	Mois	31,50 €	38,00 €
	Semestre	174,00 €	208,00 €
	Année	315,00 €	380,00 €
* réduction sur achat groupé : - de 40 à 80 abonnements : 10% - plus de 80 abonnements : 15%			
Remplacement d'un arceau parking : Forfait fourniture et pose		218,00 €	
(cf délibération n°84 du 2 juillet 2019)			
Parking Maugein (sous-sol ADAPEI)			
Location			
Par place de stationnement interieur sous sol	Mensuel	24,50 €	28,00 €
Par place de stationnement exterieur	Mensuel	21,50 €	25,00 €
Vente de la télécommande à la souscription (ou remplacement suite à perte)		20,00 €	
Parking Pas Roulant (22 places en location)			
Location			
Par place de stationnement intérieur	Mensuel	21,50 €	25,00 €
Vente de la télécommande à la souscription (ou remplacement suite à perte)		20,00 €	
Parking Médiathèque Eric ROHMER			
Base horaire		moins de 2 heures = GRATUIT puis 0,30€/ 15 minutes	
Abonnements *			
(délivrés par mois calendaire et année civile et proratisés en fonction de la date de souscription)			
Vente de la carte à la souscription (ou réédition suite à perte)		7,00 €	7,00 €
JOUR - (7j/7 - 7h à 23h)	Mois	24,50 €	28,00 €
	Semestre	134,00 €	155,00 €
	Année	245,00 €	281,00 €
PERMANENT - (7j/7 - 24h/24)	Mois	31,50 €	38,00 €
	Semestre	174,00 €	208,00 €
	Année	315,00 €	380,00 €

* réduction sur achat groupé :
- de 40 à 80 abonnements : 10%
- plus de 80 abonnements : 15%

Aire de service Camping-Cars Tulle

Forfait 24h

11,00 €

Taxe de séjour (par personne et par jour)

0,50 €



Le Maire,
Dominique COMBES